



Compte-rendu Conseil du 20 octobre 2022

SUCCESSION TERRES Mme BORDELAIS

M. le Maire rappelle que lors de la délibération du 15 septembre 2022 prise pour la rectification du legs de Madame Bordelais à la commune ou une parcelle de terre avait été omise, il s'avère que ce sont au total 3 parcelles qui ont été oubliées. Il convient de délibérer à nouveau pour intégrer ces trois parcelles (B175 B176 et B178 dans la succession. Ces trois parcelles seront vendues avec les autres comme convenu lors de la délibération 14 avril 2022 à M. David au prix initial de 29 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide l'intégration des parcelles B175 B176 et B178 dans la succession de Mme BORDELAIS, précise que ces trois parcelles seront vendues avec les autres parcelles à M.DAVID comme prévu dans la délibération du 14 avril 2022 au prix initial de 29 000 € et charge M. le Maire de signer tous les documents utiles relatifs à cette décision.

DECISION MODIFICATIVE

Le maire explique que lors de la saisie du budget pour la participation de la commune au SIVOS, la somme inscrite est celle de 2021 et non 2022. Par conséquent, afin de pouvoir solder le 4^{ème} acompte (la commune ayant versé 10 000 € sur les 15 000 restants) il convient de prendre une DM pour abonder le compte 6554 de 2 522,73€, les crédits ouverts étant insuffisants. Le conseil, à l'unanimité vote la DM suivante : **-2 522,73€** au 022, **+2 522,73 €** au 6554.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux isolation des combles mairie : Le Maire présente le devis pour l'isolation des combles de la mairie. Il explique également avoir sollicité Helligo, partenaire de Flers-agglo pour les CEE dont l'aide se monterait à la somme de 650,25€ pour un total de travaux de 8 932,65€. Après avoir étudié le devis présenté, il est décidé de faire faire d'autres devis et notamment de matériaux pour éventuellement réaliser l'isolation.